

**COMITE EXECUTIF**

Le Comité Exécutif a pris connaissance avec grand intérêt du nouveau projet de fiche d'information sur les "Accidents et Maladies Professionnelles", projet auquel participe activement le groupe de l'Association du Personnel; ce projet, nettement amélioré par rapport à la fiche d'information actuelle, incorpore une liste des maladies reconnues à priori professionnelles sauf preuve du contraire, une liste de définitions, la création d'une commission paritaire consultative intervenant à la demande des parties, et la nomination d'un médecin-conseil du CERN. Information plus complète prochainement auprès de vos délégués.

Le Comité Exécutif a pris également connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant l'avenant à la Convention de la Compagnie AUSTRIA, sur l'invalidité des membres de la famille, et a donné son accord sur la liste (encore ouverte) des améliorations à y proposer (voir aussi compte rendu du CCP).

CINE CLUB : Le Comité Exécutif considérant cette activité comme importante sur le plan culturel et appréciée par le personnel, est disposé à lui apporter son aide pour le sortir ses difficultés actuelles.

CONSEIL DU PERSONNEL

M. BENOT et A. VERDIER ont été élus comme représentants de l'Association du Personnel à la Commission Paritaire de la Formation (en voie de constitution à la suite de RESCO).

D. DEKKERS et G. MAURIN ont été élus par le Conseil du Personnel comme experts auprès du Groupe Interne sur les Pensions.

Comme R. LUTHER quitte l'Organisation le 31 janvier 1980, P. BERRY le remplace dès ce jour, dans ses fonctions de membre titulaire au Conseil du Personnel pour le groupe électoral DG, conformément à l'art. 19a) des Statuts de l'Association.

Le Conseil a approuvé l'envoi d'une lettre au Président du Conseil d'Etat et au Président de l'Académie des Sciences de l'URSS, demandant le retrait des mesures qui frappent le physicien soviétique A. SAKHAROV.

Nous reproduisons ci-contre le texte de cette lettre, expédiée le 25 janvier 1980.

G. VANDERHAEGHE a présenté l'état des travaux du Groupe d'Etude pour les modifications à apporter au texte des Statuts de l'Association du Personnel, et en particulier, le premier projet de règlement ayant reçu l'approbation de l'ensemble du groupe (voir texte ci-après). Le Conseil convient que les délégués présenteront ce sujet à leur groupe électoral, pour discussion lors de la prochaine réunion du Conseil.

Reproduction du texte des lettres adressées

à Mr. Leonid I. BREJNEV et
à Pr. A.P. ALEXANDROV

"Monsieur le Président,

Le Conseil de l'Association du Personnel du CERN tient à vous exprimer sa profonde indignation au sujet de l'exil et du harcèlement dont a été l'objet récemment l'éminent physicien, A. SAKHAROV.

A. SAKHAROV a toute notre admiration pour ses grandes réalisations scientifiques et sa courageuse défense des droits humains fondamentaux.

Cette action répressive est ressentie comme intolérable par les représentants du personnel du CERN, un Laboratoire international où nos collègues soviétiques ont beaucoup collaboré à la physique des particules, domaine dans lequel A. SAKHAROV est un Maître reconnu.

Cette action ne peut que nuire à la coopération existant entre les communautés scientifiques de l'URSS et de l'Europe Occidentale, laquelle a été si fructueuse durant ces dernières années.

Les représentants du personnel du CERN - scientifiques, ingénieurs, techniciens, ouvriers et administrateurs, vous prient d'agir immédiatement afin de lever l'assignation à résidence surveillée infligée à SAKHAROV et lui rendre tout le respect et toute la reconnaissance que la Nation Soviétique lui avait si justement accordés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération."

COMMUNIQUE

Le groupe d'étude chargé par le Comité Exécutif de la révision des Statuts et des Règlements de l'Association du Personnel s'est réuni plusieurs fois au cours des derniers mois.

Ont participé aux travaux de ce groupe :

MM BENOT M.	MM MORPURGO M.
BERNARD Ph.	PIRKL W.
DEKKERS D.	REINHARZ M.
DUPONT P.	TEJESSY W.
FRANCIA F.	VANDERHAEGHE G.
HENNY L.	VITASSE M.
MAURIN G.	ZAPF W.

MM Ph. BERNARD et M. MORPURGO ont été délégués dans ce groupe par les signataires de la lettre du 27 juillet 1979 qui s'estimaient mal représentés par l'actuelle Association du Personnel.

Pour améliorer la représentation de toutes les catégories, un projet de modification du système d'élection du Conseil du Personnel et du Comité Exécutif a été élaboré. Ce projet, qui a reçu l'accord unanime du groupe d'étude, est le suivant:

Il est proposé de diviser le corps électoral en 3 collèges :

- Le collège "A" qui comprendrait les catégories professionnelles 1, 2 et 5a, soit environ 1.121 électeurs parmi le personnel rémunéré par le CERN;
- le collège "B" qui comprendrait les catégories professionnelles 3 et 5b, soit environ 1.407 personnes;
- le collège "C" qui comprendrait les catégories professionnelles 4 et 5c, soit environ 1.307 personnes.

Chaque collège (A, B et C) serait constitué d'un nombre de groupes électoraux proportionnel à sa population.

Chaque groupe électoral comprendrait environ 75 électeurs choisis de préférence dans la même division, qui éliraient leur délégué et leur suppléant au Conseil du Personnel.

Le Conseil élirait par la suite un Comité Exécutif constitué par un Président et 8 membres.

Le Comité Exécutif comprendrait au moins 2 membres de chaque collège A, B et C. Deux membres seraient choisis de façon à équilibrer autant que possible la répartition par nationalité dans le Comité Exécutif.

Le Président et les 8 membres constitueraient une équipe qui serait élue en bloc par le Conseil.

Chaque membre du Comité Exécutif aurait pour tâche de défendre les intérêts de l'ensemble du personnel.

Ce projet qui n'entraîne que des modifications du Règlement a été présenté au Conseil du Personnel le 24 janvier 1980. Avant de se prononcer, celui-ci a décidé de procéder à une consultation informelle du personnel, dans le cadre des groupes électoraux.

Pour l'application du nouveau système, il est proposé d'avoir, après la prochaine Assemblée générale ordinaire, des élections générales, couvrant l'ensemble du CERN. Pour ce faire, il serait nécessaire que les délégués dont le mandat n'expire pas, démissionnent, quitte à se représenter ensuite. A condition que toutes les catégories présentent des candidats valables, on peut espérer que le nouveau système d'élection donnera une représentation mieux équilibrée de la totalité du personnel du CERN et contribuera ainsi à préserver l'unicité de l'Association.

POUR INFORMATION

CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Mr. DEJEAN, Président du Crédit Social des Fonctionnaires pour la Haute-Savoie - Tél. 45.28.98, tiendra une permanence, Bât. 511, Salle de Conférence, chaque 1er et 3ème mardi du mois, à partir de 14h.

Il exposera en particulier, les nouvelles possibilités d'accession à la propriété du logement offertes par les prêts conventionnés, intéressants par leur taux et par les formules pratiques de remboursement.

Les réunions prévues pour le mois de février sont :

le mardi 5 février 1980 et
le mardi 19 février 1980.